

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 février 2022

COMMUNE DE CHARME

Présents : Monsieur Frédéric Barbarit, Madame Agnès Baudrillart (arrivée à 20h30) , Madame Sabrina Béchieau, Monsieur Bernard Borne, Monsieur Robert Claeysens, Monsieur Jean-Pierre Décelas, Monsieur Jean-Michel Rabioux.

Absents excusés : Monsieur Benoît Fradin ; Madame Chantal Machet.

Secrétaire de séance : Monsieur Robert Claeysens.

Le quorum étant atteint, la séance a débuté à 20h15 sous la présidence du Maire, M. Bernard Borne.

Ordre du jour

Le procès-verbal du conseil du 13/01/2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

A. Délibérations :

1. Subventions aux sorties pédagogiques 2022 du RPI des P'tits Loups et du collège de Villefagnan.

Cette subvention ayant été augmentée en 2021, le conseil, après en avoir délibéré, décide de maintenir le montant à 30€ par élève pour répondre aux éventuelles demandes de participation des enfants domiciliés sur la commune de Charmé.

Décision approuvée à l'unanimité des 6 présents.

2. Demande de participation au projet de prévention «Ma maison A'Venir » pour l'accompagnement des personnes âgées.

« ReSanté-vous », entreprise solidaire d'utilité sociale spécialisée dans le domaine de l'accompagnement des personnes âgées propose une journée de sensibilisation et d'information afin de présenter, avec la présence d'un ergothérapeute, à toutes les personnes intéressées, le projet « Ma Maison A'Venir», les aides techniques et domotiques permettant aux personnes âgées de vieillir chez elles. Présentation sur 1 journée de 10h à 13h et de 14h à 17h à une date à définir.

Le conseil départemental soutient et finance la quasi-totalité de cette journée, sauf 100€ qui seraient à la charge de la collectivité.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des 6 présents, de donner une suite favorable à ce projet.

3. Débat sur les garanties en matière de Protection Sociale Complémentaire (Santé et prévoyance) pour les agents.

Dans sa séance du 14 octobre 2021 le conseil municipal a débattu et délibéré sur ces deux sujets. L'ordonnance N° 2021-175 du 17/02/2021 oblige les collectivités à organiser un débat, sans vote, en assemblée délibérante afin de rappeler les enjeux de la PSC et d'en faire un état des lieux dans la collectivité.

Monsieur le maire rappelle les décisions prises le 14 octobre 2021 et l'état des lieux dans la collectivité.

Le conseil municipal a ainsi débattu des enjeux de la PSC, débat formalisé par la présente délibération qui sera transmise, ainsi qu'un état des lieux actualisé, au CDG16.

4. Remise aux normes du chauffage de l'église :

Jean-Michel Rabioux, 2e adjoint en charge des bâtiments communaux, expose les travaux nécessaires pour la remise aux normes complète du chauffage au gaz propane de l'église qui ne peut plus être utilisé, sans danger, dans son état actuel.

Des devis proposés le conseil retient le devis de la société CGVCIEL d'un montant de 13 779,25€ HT.

M. le maire est chargé de solliciter l'octroi d'une aide financière auprès du département dans le cadre du soutien aux initiatives locales.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité des 7 présents, ces propositions et autorise M. le maire à signer tous les documents nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

1. Chats libres : 4 femelles et 2 mâles ont été capturés, stérilisés et relâchés rue du Cantonnier.

La campagne de capture se poursuit jusqu'au 3 mars.

2. Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires dans les lieux fréquentés par le public :

L'arrêté du 15 janvier 2021 élargit en effet l'interdiction de produits phytosanitaires à partir du 1er juillet 2022 dans tous les lieux fréquentés par le public ou à usage collectif. Madame Agnès Baudrillart demande si nous appliquons cette interdiction. Monsieur Jean-Michel Rabioux lui répond que nous n'utilisons plus de produits phytosanitaires depuis quelques années déjà.

3. Loi Egalim :

Lors de la réunion du 13 janvier 2022, le conseil municipal avait demandé à ce qu'un comparatif des prix des produits bio de différentes sources soit réalisé.

Mme Agnès Baudrillart présente le résultat de ses recherches sur quelques produits bio entre les fournisseurs suivants : Leclerc Ruffec, La ferme Chassagne à Villefagnan et les jardins de l'Osme à Longré.

Fin de la réunion à 22h15

Prochain conseil le jeudi 10 mars 2022 à 20 h.